JOB DESCRIPTION / DESCRIPTION D'EMPLOI RÉF #802

Job Title / Designation de l'emploi	Salary Group	Affiliation	Job Title No.
	Groupe	Affiliation syndicale	Code numérique
TECHNICIEN	7	STARF	
CONTRÔLEUR D'IMAGES			

Organizational Component / Service

TÉLÉVISION FRANÇAISE

Function / Fonction

Chargé de préparer, de transporter, d'installer, de régler, d'ajuster, d'opérer, de démonter, de ranger et d'entretenir le matériel et les équipements (tels que caméras, moniteurs, projecteurs vidéo, équipements de distribution, diathèque) afin de répondre aux besoins de la production.

Description of Duties / Description des tâches

- 1. Règle et ajuste, selon les normes de qualité et les besoins de la production, le matériel et les équipements vidéos (tels que caméras, moniteurs, projecteurs vidéos, équipements de distribution, diathèque).
- 2. Vérifie les installations techniques nécessaires aux contrôles d'images et fait, selon les méthodes établies, les ajustements et les réglages requis; fait rapport.
- 3. Opère les équipements de régie vidéo d'une ou de plusieurs chaînes de caméras afin de répondre aux besoins de la production.
- 4. Programme et manœuvre, selon les besoins de la production, les caméras robotisées.
- 5. Opère la console d'éclairage lors des productions.
- 6. Fait des suggestions au personnel technique et de production afin d'atteindre les résultats désirés.
- 7. Évalue et assure le contrôle de la qualité technique pour l'ensemble de ses activités et de ses résultats; prend les mesures appropriées si celles-ci ne répondent pas aux normes établies.
- 8. Prépare, transporte, installe, opère, démonte, range et assure l'entretien courant du matériel et des équipements techniques; en assure le bon état de fonctionnement, la propreté et la sécurité.
- 9. Guide, au besoin, en fournissant les informations nécessaires, le travail d'autres employés à la préparation, au transport, à l'installation, au démontage et à la manœuvre du matériel technique se rapportant à ses activités.
- 10. Analyse et applique les plans et schémas techniques.
- 11. S'assure de la disponibilité du matériel, des équipements techniques ou autres conformément aux pratiques établies ou aux instructions afin de répondre aux besoins de la production; avise les personnes concernées de toute irrégularité.
- 12. Gère l'espace disque en enlevant le contenu se rapportant à ses activités, soit en les effaçant ou en les archivant.
- 13. Effectue, en cas de panne, les correctifs nécessaires pour rétablir le service et avise les personnes concernées.
- 14. Participe, sur demande, à des réunions de planification ou de production.
- 15. Produit des relevés techniques en inscrivant les données pertinentes à sa part de travail et en les entrant, s'il y a lieu, dans les fichiers appropriés.
- 16. Rapporte tout bris ou défectuosité des équipements ou du matériel aux personnes concernées.
- 17. Remplit les formulaires et les documents appropriés; communique verbalement ou par écrit les informations requises afin d'assurer les suivis nécessaires et d'informer les personnes concernées.
- 18. Familiarise d'autres employés à leurs tâches et à l'environnement de travail.
- 19. Exécute, au besoin, toutes ou en partie, les tâches ressortissant à toute autre classe d'emploi comprise dans un groupe salarial équivalent ou inférieur ainsi que d'autres tâches connexes.

Relationships / Relations de travail

- A. Relève du superviseur approprié ou d'autres personnes selon ses affectations.
- B S/O
- C. Entretient des relations internes et externes.

Date issued / Date de publication	Supersedes / Annule et remplace	
30 mars 2009		
TEMP. O . 1171 BIL. (10/75)	(See reverse side) / (Voir au verso)	

JOB REQUIREMENTS / EXIGENCES DE L'EMPLOI

Job Title / Designation de l'emploi	Salary Group	Affiliation	Job Title No.
-	Groupe	Affiliation syndicale	Code numérique
TECHNICIEN CONTRÔLEUR D'IMAGES			
		STARF	6494
Organizational Component / Service			***

Education or equivalent knowledge / Études ou connaissances équivalentes
Diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques de l'électronique option audiovisuelle ou DEC pertinent.
Prior Experience / Expérience
Trois (3) ans sont requis pour accomplir les tâches de façon satisfaisante.
Where and how acquired / Source de l'expérience
Minimum time to learn / Durée minimale de la période d'initiation